

Évaluer les risques professionnels

Pour créer ou actualiser son Document Unique

Objectifs

- Appréhender les enjeux de la mise en place d'une culture sécurité dans votre établissement.
- Réaliser un Document Unique adapté à votre activité et aux réalités de votre établissement.
- Rendre autonomes les acteurs de prévention sur la création, la mise à jour et l'explication du document.

Public et pré-requis

- Tous dirigeants, référents sécurité ou acteurs dans l'évaluation des risques professionnels de sa structure.
- 10 personnes maximum, sans prérequis.
- Un autopositionnement et un recueil des attentes sera envoyé avant la formation.

Déroulement

- Pourquoi un Document Unique
 - Obligations et nouvelles réglementations.
 - Enjeux (juridiques, financiers et humains).
- Etat des lieux
 - Inventaire des informations nécessaires via la Fiche Entreprise, le registre de sécurité, fiches de postes, fiches sécurité, registre des accidents de travail,...
 - Compositantes d'un DUER avec repérage des plus et moins de son Document Unique (si existant).
- Méthode
 - Les 4 étapes et le contenu.
 - La méthode d'évaluation des risques (processus d'apparition du dommage et définitions).
 - Repérage d'une visite sécurité par Unités de Travail (méthodologie et outils)..
- La construction d'un Document Unique
 - Identification des risques et recherche de situations dangereuses (risques de 1 à 20 selon l'INRS)
 - Cotation et évaluation d'un risque (Gravité / Fréquence / Priorité)
 - Proposition de solutions de prévention et de protection en lien avec les situations dangereuses (les 9 principes généraux de prévention)
 - Plan d'actions et suivi
 - Procédure d'actualisation
 - Les autres documents obligatoires en sécurité.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Expositives avec diaporamas, photos, vidéos.
- Applicatives avec documents de la CARSAT, INRS et autres sites de référence et exemples de Documents Uniques (trame Excel fournie) et mise en situation de présentation de son DUER.



Modalités

- Durée : 14 h / 2 jours • Dates à définir
- Tarif et modalités sur demande, selon le lieu, qui devra être accessible aux PMR.



Validation pour 4 ans

- Attestation de fin de formation avec la validation des compétences acquises.
- Partage d'un lien WeTransfer.